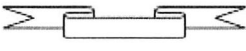




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-02

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> :	En exercice : 15	Présents : 12	Procuration : 2	Votants : 14
<u>DATE DE CONVOCATION</u> :	3 février 2023			
<u>VOTES</u> :	Pour : 14	Contre : 0	Abstention: 0	

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **SEIZE FEVRIER** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - CHAOUAT Claire - GASPARIINI Sébastien - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny - RICHARD François - GALEYRAND Éric - NADAL BLIN Sylvie - SAEZ Muriel - GIOVANNINI Elsa - MEKHATRIA Malick - DEGLIAME Vincent

Absents : GARCIA Cathy - JURCZYK Jean-Yves - BARSALOU André

Procuration : JURCZYK Jean-Yves procuration à DEGLIAME Vincent - GARCIA Cathy à SOLER Xavier

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Convention SYADEN renforcement Basse Tension rue du Pech sur poste Auberges

M. le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « le Renforcement Basse Tension rue du Pech sur le poste des Auberges ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP).

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) 15 600 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP) 2 520 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau d'électricité 0 € HT
- Travaux d'éclairage public 2 520 € TTC (Imputation comptable au 215)

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 1260 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

A noter qu'en amont la collectivité a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

D'APPROUVER l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement.

DE CONFIER au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public imposés par ce dossier.

DE CHARGER M. le Maire de signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Affiché le
ID : 011-211102678-20230216-D2023_02-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

